



# Charte d'engagement « Manifestations écoresponsables »

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs de Réduction des Déchets et de Développement de l'Économie Circulaire (CODEC), Organom, en partenariat avec l'ADEME souhaite mener une action destinée à soutenir les organisateurs de manifestations écoresponsables. Il s'agit de proposer un accompagnement sur mesure aux organisateurs de manifestations (sportives, culturelles ou autres) désireux d'améliorer le niveau d'écoresponsabilité de leur événement en vue de réduire et mieux trier les déchets, et de participer au développement de l'économie circulaire.

Le bénéficiaire de l'accompagnement s'engage à :

## Avant l'événement

- ✓ Désigner un référent au sein de l'équipe organisatrice, en charge de la coordination de la démarche écoresponsable.
- ✓ Prévoir un temps d'évaluation avec l'ALEC 01 ou AREMACS.
- ✓ Faciliter l'accès aux données permettant d'établir un pré-diagnostic sur la prévention des déchets.
- ✓ Être à l'écoute des remarques, observations et suggestions qui lui auront été faites par l'ALEC 01 et/ou AREMACS.
- ✓ Définir, après avis des partenaires, le(s) axe(s) sur le(s)quel(s) la mission d'accompagnement s'effectuera.
- ✓ Communiquer, auprès des membres de l'équipe, des bénévoles et des partenaires, sur cette démarche écoresponsable soutenue par Organom.

## Pendant l'événement

- ✓ Prévoir la présence de l'ALEC 01, d'AREMACS et/ou d'UNICITE sur le site de l'événement.
- ✓ Communiquer auprès des visiteurs et des partenaires, sur la participation à la démarche soutenue par Organom.
- ✓ Mettre en place au moins une des actions suivantes (*cocher la/les case(s) correspondante(s)*):
  - Pour la restauration, privilégier un approvisionnement local auprès de producteurs écoresponsables
  - Acheter d'occasion / louer / emprunter / fabriquer le matériel
  - Utiliser de la vaisselle réutilisable /compostable
  - Mettre en place le tri des déchets
  - Servir des boissons en bouteilles consignées
  - Utiliser du papier recyclé et/ou écolabellisé
  - Utiliser des gobelets réutilisables
  - Servir des produits issus de grands contenants
  - Autre

## Après l'événement

- ✓ Etablir, avec l'aide d'AREMACS et de l'ALEC01, un bilan environnemental de l'évènement.
- ✓ Participer à un bilan collectif du dispositif en fin d'année.
- ✓ Répondre aux éventuelles sollicitations d'autres organisateurs d'évènements, qu'ils aient ou non été orientés par Organom, AREMACS et l'ALEC 01.

Pour la structure organisatrice :

Signature :

Date :